



Code des transports
Décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié
Arrêté du 23 novembre 1987 modifié

CSN MARSEILLE
CSN MARSEILLE - ULAM 2A
TERRE PLEIN DE LA GARE
20302 AJACCIO CEDEX 9

SAEML OSANI-GHJIRULATU
MAIRIE
20147 OSANI

N° MA/2022/478

RAPPORT DE VISITE PÉRIODIQUE DU NAVIRE «SAN GHJASEPPU»

Aujourd'hui 4 avril 2022 à AJACCIO, le navire «SAN GHJASEPPU» immatriculé **AJ 935090** a fait l'objet d'une Visite périodique de sécurité.

La commission de visite du CSN MARSEILLE - ULAM 2A composée de :

-Président de commission, ROSE Frederic

s'est réunie à l'effet de procéder aux constatations prévues par le décret n°84-810 du 30 août 1984. La commission a visité le navire en se conformant aux prescriptions du décret du 30 août 1984 et des règlements pris pour application, et a consigné dans ce procès-verbal le résultat de ses opérations.

1. CARACTERISTIQUES DU NAVIRE

NOM DE NAVIRE :	SAN GHJASEPPU		SAEML OSANI-GHJIRULATU MAIRIE 20147 OSANI Mobile : 06 81 88 35 56 Courriel : sem.osani.ghjirulatu@gmail.com
TYPE DE NAVIRE :	Navire de charge	N°IMO:	
JAUGES :	15.55 UMS	ZONE RADIO: N° MMSI: INDICATIF RADIO:	227849280 FAF3623
PUISSANCE PROPULSIVE :	442 Kw	LONGUEURS DU NAVIRE HORS TOUT: DE REFERENCE: ENTRE PERPENDICULAIRE: LARGEUR DU NAVIRE:	11.95 metre(s) 11.95 metre(s) 4.56 metre(s)
REGLEMENTATION APPLICABLE :		DATES DE MISE EN CHANTIER: POSE DE QUILLE: MISE EN SERVICE:	2017 01/11/2017
PRINCIPALE DIVISION APPLICABLE : DATE D'APPLICATION :	D 222 - Navire de charge 01/07/2017		
SECONDE DIVISION APPLICABLE : DATE D'APPLICATION :			
ENGIN PRINCIPAL : TYPE DE PECHE : ART TRAINANT : ENGIN SECONDAIRE : TYPE DE PECHE : ART TRAINANT :			

2. CATEGORIE DE NAVIGATION

CATEGORIE DE NAVIGATION :	3ème (20 milles de la terre)
CONDITIONS D'EXPLOITATION :	Transport de fret et de passagers. 5.4 T de marchandises et bagages. Déplacement maximal D=17.49 t et vitesse maximale V = 20 Nds. Charge par véhicule : 1.5 t, charge par essieu: 0.75 t. Charge en pontée sur pont pont arrière 1.5 t/m2 (couple 0 à 8.5). Charge en pontée sur pont avant 0.5 t/m2 (couple 8 à 12).
COMMENTAIRES PARCOURS AUTORISE :	
EXEMPTIONS :	

COMMENTAIRES EQUIPAGE :	Fiche d'effectif minimal n°PA-2018 - DDTM2A-14088 du 02/07/2018
DUREE MAXIMALE DE SEJOUR A LA MER (EN HEURES):	6
Nombre maximum de personnes à bord : 14 dont 2 membres d'équipage, 0 personnel spécial et 12 passagers.	

3. CERTIFICATS

Certificat	DATE DE DELIVRANCE AUTORITE	DATE EXPIRATION	DATE DE VISA AUTORITE	COMMENTAIRES
Permis de navigation	04/04/2022 CSN MARSEILLE - ULAM 2A			
Certificat international de prévention de la pollution de l'atmosphère par les moteurs (certificat EIAPP)	09/01/2018 DNV- GL AS			
Fiche de construction, dossier technique et moyen de vérification (Supplément au certificat EIAPP)	09/01/2018 DNV- GL AS			

4. CONSTATATIONS

Les contrôles et vérifications suivants ont été réalisés à bord du navire :

4.1 PLANS ET DOCUMENTS

Documents du navire :

- Plan de structure visé par société de classification (X1) - Capacité : 14 personnes - Principe de structure, 12/12/2017.

Sans observation.

- Dossier de stabilité à l'état intact (X1) - Révision B du 03/05/2018.

Sans observation.

- Attestation de jauge (X1) - Capacité : 14 personnes.

Sans observation.

- Acte de francisation (X1).

Sans observation.

- Photo navire (X1).

Sans observation.

- Courrier (X1) - Capacité : 14 personnes - Emis par le Bureau Véritas le 10/10/2017, examen BV limité à la structure de la muraille et du pont, la structure de fond du navire restant identique à l'unité précédente ATD 915 (ZEPPELIN RU 933035) dont la structure a été étudiée par le BV.

Sans observation.

- Schémas des circuits de combustible et d'assèchement (X1) - Capacité : 14 personnes.

Sans observation.

Documents de classification :

- Attestation d'intervention d'une société de classification (ANNEXE 130.A.6) - Capacité : 14 personnes - 11/12/2017.

Sans observation.

Documents concernant l'équipage :

- Décision d'effectif - Fiche d'effectif minimal n°PA-2018 - DDTM2A-14088 du 02/07/2018

Conserver une copie de la fiche d'effectif minimal à bord.

Sans observation.

Organisation des visites de sécurité :

- Date prévue de prochaine visite au sec (navire de moins de 12m) - Prochaine visite à sec du navire à faire avant le 04/04/2024.

Sans observation.

4.2 COQUE ET FRANC-BORD

Marques du navire :

- Marques d'identité du navire.

Sans observation.

- Marques de franc-bord ou d'enfoncement maximum - Franc-bord milieu : 685 mm.

Sans observation.

Conditions d'assignation de franc-bord :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Ecouteille d'accès (X2) - Accès machine, surbau 450 mm. Accès compartiment avant, panneau plat-pont dans timonerie	Sans observation
Vitres de la timonerie (verre simple interdit , non teintées , épaisseur réglementaire) - Epaisseur 12 mm vitre en facade et 8 mm vitres latérales	Sans observation
Manche à air (X2) - Surbau : 1400 mm à bâbord et 1800 mm à tribord	Sans observation
Dégagements d'air des capacités et dispositifs d'obturation - Nombre 2; hauteur: 700 mm, col de cygne, capuchon en toile métallique et dispositif d'obturation amovible	Sans observation
Pavois (X1)	Sans observation
Filières et rambardes	Sans observation
Sabord de décharge (X6) - 2 sur plage arrière et 4 sur plage avant	Sans observation

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Cloison étanche (X2) - Cloison d'abordage au couple 13 et cloison avant machine au couple 07	Sans observation
Porte étanche à l'eau (X1) - Une porte sur cloison avant machine avec indicateur d'ouverture en passerelle	Sans observation
Etanchéité étambot	Conforme avec observation
Contrôle des modifications aux conditions d'assignation du franc-bord (+ Vérification in situ de la conformité)	Sans observation

Stabilité :

- Informations approuvées relatives à la stabilité conservées à bord.
Sans observation.

Assèchement :

Référentiel applicable au navire	Localisation	Constatations issues de la visite
Alarme de montée d'eau (X2)	Compartiments protégés: central et machine	Sans observation
Pompe de cale à bras (X2)	A l'extérieur du compartiment moteur. 1 relié aux circuits d'aspiration du compartiment moteur et central. 1 permettant l'assèchement du peak avant. Débit: 9 m3/h	Sans observation
Pompe de cale électrique (X2)	Dans le compartiment machine et le compartiment central. Débit:5.6 m3/h	Sans observation
Pompe de cale mécanique (X1)	Pompe Forani FP253 attelée au MP de 16m3/h	Sans observation
Collecteur d'assèchement (X1)	Compartiment central et compartiment moteur. Diamètre intérieur : 40 mm	Sans observation

4.3 APPAREILS DE PROPULSION ET AUXILIAIRES

Machine principale :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Moteur diesel (X2) - Volvo D6-300, 221 kW à 3500 tr/min. N° série A950494 et A950495	Sans observation
Echappement humide	Sans observation
Dispositifs de commande de l'appareil propulsif principal (y compris le cas échéant des hélices à pas variable) - Machine et timonerie - En passerelle et sur plage arrière	Sans observation
Arrêt d'urgence des moteurs indépendant du système de commande - 2 arrêts d'urgence en passerelle et sur plage arrière	Sans observation

Auxiliaires de propulsion :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Ventilation mécanique des locaux machines	Sans observation
Circuit d'eau sous pression pour le refroidissement des machines (X2) - 1 circuit par moteur	Sans observation
Filtres des prises d'eau facilement nettoyables et vannes rapidement manoeuvrables	Sans observation
Circuit d'alimentation en combustible (X1) - Circuit en inox	Sans observation
Caisse à combustible (X2) - 530 L	Sans observation
Epreuve des réservoirs de combustible - Capacité : 14 personnes - 07/12/2017	Sans observation
Indicateurs de niveaux des réservoirs à combustible	Sans observation
Présence de gattes de récupération de fuites d'huile et de combustible aux endroits appropriés	Sans observation
Dispositifs d'alarme et de sécurité - Arrêt coup de poing du propulseur d'étrave	Sans observation

Appareil à gouverner :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Appareil à gouverner (X1)	Sans observation

4.4 ELECTRICITE

Source principale d'énergie électrique :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Alternateur attelé (X3) - 2 alternateurs 80 A et 1 alternateur 150 A attelés aux MP	Sans observation

Batteries d'accumulateurs :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Batterie (X4) - 2 jeux de batterie de démarrage MP 140A/h en machine. Couplage possible entre les deux batteries de démarrage. Batterie de service 140 A/h dans le local milieu. Batterie de secours 140A/h en passerelle. 1 sélecteur bipolaire service/secours	Sans observation
Coupe circuit sur chaque pôle de la batterie	Sans observation
Prises de ventilation haute et basse du compartiment à batteries , étanchéité des bacs	Sans observation

Distribution électrique :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Tableaux électriques - 1 tableau disjoncteur bipolaire 24 V et 1 tableau disjoncteur bipolaire 12 V	Sans observation
Nature et pose des câblages électriques (non propagateur de flamme , épissures interdites) - Câble de type H07-RN-F	Sans observation
Relevés périodiques des isolements	Sans observation

4.5 PROTECTION CONTRE L' INCENDIE

Prévention de l'incendie et de l'explosion :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Dispositif de détection incendie et d'alarme (X1) - Détecteur incendie en machine. Alarme sonore et lumineuse en timonerie	Sans observation
Arrêt à distance (X1) - Ventilateur machine	Sans observation
Fermeture à distance de volet de ventilation (X2)	Sans observation
Fermeture à distance de caisse à combustible (X2) - 1 sur chaque caisse, commande dans coffret FM200	Sans observation
Matériau d'isolation thermique et phonique du compartiment moteur - Isolation incendie constituée par une couche de laine de roche type searox SL620 de 80 mm sur: - la cloison avant machine - le plafond machine - le bordé jusqu' à la flottaison légère - le tableau arrière	Sans observation
Protection des surfaces chaudes à la machine contre les projections de combustible ou d'huile	Sans observation

Réseau d'eau sous pression :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Pompe incendie (X1) - Pompe Forani FP253 attelée au MP 16m ³ /h	Sans observation
Pompe incendie de secours (X1) - Pompe à bras	Sans observation
Diffuseurs de lance de type approuvé (arrêt / jet plein / jet diffusé)	Sans observation

Extinction fixe :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Extinction fixe à gaz autorisé d'usage (X1) - Compartiment machine, 1 bouteille FM200, concentration maximale 9%, concentration FM200 = , poids minimum réglementaire = 15.87 kg, poids bouteille = 16.73 kg	Date prochaine révision : 01/04/2023 Sans observation
Attestation de contrôle de l'extinction fixe	Date prochaine révision : 01/04/2023 Sans observation
Instructions d'utilisation des installations d'extinction fixe clairement affichées	Sans observation

Matériel mobile de lutte contre l'incendie :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Extincteur portatif (X2) - 1 poudre 9 kg et 1 CO2 5 kg	Date prochaine révision : 01/04/2023 Sans observation
Attestation de contrôle des extincteurs	Sans observation

Dispositions opérationnelles de lutte incendie :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Accessibilité des équipes de lutte contre l'incendie et disponibilité du matériel	Sans observation

4.6 DISPOSITIFS DE SAUVETAGE

Engins collectifs de sauvetage :

Référentiel applicable au navire	Capacité	N° de série/Mise en service	Date prochain controle
Radeau de sauvetage d'un type approuvé (X2)	16 personne(s)	Type HSCR n °XDC5GE47B818 et XDC5GE48A818 - 2 x 10 places	Date prochaine révision : 30/04/2022 Conforme avec observation
Largueur hydrostatique de radeau (X2)			Date prochaine révision : 30/04/2022 Conforme avec observation
Marquage et bandes réfléchissantes des embarcations , radeaux et engins flottants			Sans observation

Engins individuels de sauvetage :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Brassière de sauvetage avec appareil lumineux (X14)	Date fin de validité : 01/07/2023 Sans observation
Brassière enfant (X6)	Date fin de validité : 01/07/2023 Sans observation
Entreposage des brassières	Sans observation
Bouée avec feu à retournement (X1)	Date fin de validité : 30/04/2026 Sans observation
Marquage des bouées et brassières (nom et port d'immatriculation du navire)	Sans observation

Dispositions opérationnelles d'abandon :

Dispositions	Constatations issues de la visite
Drôme de sauvetage compatible avec le nombre maximum de personnes à bord et la catégorie de navigation	Sans observation
Vérification de la conformité de la disponibilité et de l'arrimage de l'ensemble des moyens de sauvetage	Sans observation

4.7 SECURITE DE LA NAVIGATION ET COMMUNICATIONS RADIO

Equipements de navigation :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Compas magnétique (X1)	Sans observation
Indicateur d'angle de barre et le cas échéant , de taux de giration	Sans observation

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Sondeur à écho (X1) - Combiné SIMRAD NSS EVO3 (Sondeur/GPS/Radar)	Sans observation
Sonde à main	Sans observation
Système global de navigation par satellite GPS (X1) - Combiné SIMRAD NSS EVO3 (Sondeur/GPS/Radar)	Sans observation
Jeu d'ouvrages et documents nautiques (X1)	Sans observation
Jeu d'instruments nautiques (X1) - Règle, compas à pointe sèche	Sans observation
Jumelles marines	Sans observation
Autre équipement (X2) - Baromètre, thermomètre	Sans observation

Prévention des abordages :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Visibilité à la passerelle	Sans observation
Essuie-glace	Sans observation
Lampe torche étanche signaux morse	Sans observation
Autre équipement (X1) - Radar 4G - Combiné SIMRAD NSS EVO3 (Sondeur/GPS/Radar)	Sans observation

Signaux de détresse :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Fusée à parachute (X3)	Date fin de validité : 30/01/2024 Sans observation
Fumigène flottant (X2)	Date fin de validité : 30/01/2024 Sans observation
Miroir de signalisation	Sans observation
Pavillons (National , N et C du code international des signaux et autres si requis)	Sans observation

Installations radioélectriques :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Licence radioélectrique en cours de validité	Validité: 31/01/2023
Emetteur / récepteur VHF fixe ASN (X2) - VHF ASN Simrad R520 - VHF Simrad NAIS 500	Sans observation
Radiobalise de localisation des sinistres RLS (X1) - Equipement optionnel. RLS Simrad EP 70	Date prochaine révision : 30/04/2023 Sans observation
Largueur hydrostatique de radiobalise (X1)	Date fin de validité : 30/04/2024 Sans observation
Visite de l'Agence nationale des fréquences (ANFR)	Conforme avec observation

Mouillage- Amarrage- Remorquage- Transf. du pilote :

- Ligne de mouillage (X1) - 1 ancre de 24 kg, 1 chaîne de 20 m diamètre 10 mm et un bout de 60 m.
- Moyens de saisissage et de freinage des lignes de mouillage - 1 guindeau.

4.8 PROTECTION DES PERSONNES - ENGIN DE LEVAGE

Protection des personnes :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Moyens d'accès au navire	Sans observation
Absence de surfaces glissantes ou d'obstructions	Sans observation
Protection des pièces mobiles et des surfaces chaudes	Sans observation

4.9 HYGIENE ET HABITABILITE - MATERIEL MEDICAL**Locaux affectés aux passagers :**

- Conformité des installations sanitaires avec le nombre de passagers à bord - Absence de WC pour des sorties inférieures à 6 heures.
- Autre équipement (X4) - 12 places assises d'au moins 0.45 m de large: 2 bancs de 2m20 et 2 bancs de 1 m sous le pont couvert.

Matériel médical :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Dotation médicale C (X1) - Dotation médicale C restreinte selon Annexe Div 217-3.A.2	Date fin de validité : 30/09/2023 Essai par sondage

4.10 EXPLOITATION - PREVENTION DE LA POLLUTION - SURETE**Prévention de la pollution :**

- Registre des hydrocarbures.
Sans observation.

5. ESSAIS

Les essais suivants ont été réalisés à bord du navire :

Type d'essai	Observations
Autre essai - Indicateur d'ouverture porte étanche	Sans observation
Autre essai - Manoeuvre vannes sorties et prises d'eau de mer	Sans observation
Essai par sondage des alarmes de montée d'eau par immersion	Sans observation
Essai par sondage d'assèchement réel des compartiments	Sans observation
Autre essai - Indicateur de commande des MP (un seul poste à la fois) et passage d'un dispositif de commande à l'autre.	Sans observation
Autre essai - Alarmes moteur	Sans observation
Essai de l'appareil à gouverner en mode normal et en secours	Sans observation
Essai de l'éclairage de secours	Sans observation
Essai par sondage de la détection incendie	Sans observation
Essai des arrêts et fermetures à distance	Sans observation

Type d'essai	Observations
Essai des bouches manches et lances incendie - 1 manche et 1 lance incendie	Sans observation
Essai du réseau d'eau sous pression	Sans observation
Essai de l'alarme de déclenchement de l'extinction fixe	Sans observation
Essai des feux de navigation (feux complets et le cas échéant en double avec alimentation électrique de secours)	Sans observation
Essai des signaux sonores et de brume	Sans observation
Autre essai - Essai de mouillage	Sans observation

6. OBSERVATIONS

6.1 Observations générales

Le navire est vu à flot au port de l'Amirauté à Ajaccio à la demande de l'armateur pour une visite de sécurité dans le cadre du passage au nouveau régime d'inspection (permis sans limitation de durée). (Note STEN 2 en date du 22 décembre 2022 relative aux modalités de délivrance des permis de navigation sans limitation de durée).

6.2 Observations particulières

N°	Référentiel applicable au navire
1	Radeau de sauvetage d'un type approuvé (X2) - Capacité : 16 personnes - Type HSCR n °XDC5GE47B818 et XDC5GE48A818 - 2 x 10 places Date de révision : 30/04/2022 Les 2 radeaux de sauvetage devront être révisés avant le 30 avril prochain
2	Largueur hydrostatique de radeau (X2) Date de révision : 30/04/2022 Les largeurs hydrostatiques devront être remplacés avant le 30 avril prochain
3	Visite de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) Validité du contrôle: 29/09/2022 L'installation radioélectrique devra être contrôlé lors du prochain passage de l'inspecteur ANFR prévu durant la deuxième semaine du mois de MAI 2002 pour le golfe de Porto. Prendre contact avec l'ANFR pour le RDV.
4	Étanchéité étambot Les systèmes de presse-étoupe ont été remplacés lors du dernier carénage d'avril 2022.

7. PRESCRIPTIONS

La commission de visite prescrit de corriger les défauts suivants dans les délais impartis :

7.1. Rappel des prescriptions émises lors des visites précédentes

Neant

7.2. Prescriptions nouvellement émises

Neant

8. DECISION

Le permis de navigation est délivré sans limitation de durée.

Il appartient à l'armateur de continuer à faire vérifier, contrôler et renouveler le matériel de sécurité suivant les périodicités requises, à déclarer toute modification apportée au navire ou à ses conditions d'exploitation et à se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires à venir.

RÉGLEMENTATION :

La réglementation en vigueur relative à la sécurité des navires est accessible via le lien suivant : <https://www.mer.gouv.fr/pole-reglementation-de-la-securite-maritime>

L'armateur veillera en particulier:

- à contrôler ses radeaux; ses extincteurs; ses brassières de sauvetage; sa bouée; sa dotation médicale selon les préconisations fixées par les fabricants et/ou en fonction des dates de péremption.

L'armateur notifiera au Centre de Sécurité des Navires compétent la non réalisation des prescriptions dans les délais impartis conformément à l'article 4.V du décret 84-810 du 30 août 1984 modifié.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 15 jours francs à compter de la notification de la décision contestée dans les conditions fixées par la section 3 du décret précité. En conformité avec l'article 30 de ce même décret, copie du présent procès-verbal devra figurer dans le registre tenu à bord.

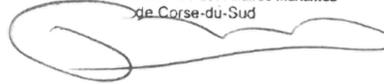
Fait le 4 avril 2022 à AJACCIO

Président de commission

Frederic ROSE

Le Contrôleur des Affaires Maritimes
Frédéric Rose

DMLC - Unité Littorale des Affaires Maritimes
de Corse-du-Sud



PROCES VERBAL
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC réunie le 14 juin 2022

Par Visio conférence
ADMISSION DES CANDIDATURES -

CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT MARITIME POUR LA DESSERTTE DU HAMEAU DE GHJIRULATU

A - Identification de l'autorité concédante :

Cullettività di Corsica / Collectivité de Corse
Direction des Investissements Routiers Pumontu
22 cours GRANDVAL
BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 01
Tél : 0495555555
Fax : 0495550237
Courriel : dap@isula.corsica
Adresse internet : <https://marchespublics.isula.corsica/>
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Nom, prénom, qualité du signataire du contrat de concession de service public

Monsieur le Président, U Presidente di u Cunsigliu esecutivu

B - Objet de la consultation

Objet de la concession

CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT MARITIME POUR LA DESSERTTE DU HAMEAU DE GHJIRULATU

Procédure de passation

La procédure de passation de la concession est menée en application des articles L1121-1, L1121-3, L3111-1 et suivants, R3111-1 et suivants, du code de la commande publique, et des articles L1411-1 et suivants, R1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Les candidats sont invités à remettre leur candidature et leur offre avant l'heure et la date indiquées en page de garde.

C - Déroulement de la consultation

Publicité

Journal	Date envoi	Numéro de parution	Date de publication
BOAMP	22/12/2022	21-168864	24/12/2022
JOUE	22/12/2022	21-168864	24/12/2022
Marches-publics.info	22/12/2022		27/12/2022

Date et heure limites de réception des offres : lundi 25 janvier 2022 à 16:00

Délai de validité des offres : 180 jours

D - Composition de la commission de délégation de service public

La composition de la commission de délégation de service public a été fixée par délibération de l'assemblée n°21/127 en date du 22 juillet 2021. Le règlement intérieur de la commission d'appel d'offre a été adopté par la délibération de l'assemblée n° 21/131 en date du 23 juillet 2021

Membres à voix délibérative

Nom	Prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
VINCIGUERRA	Alex	Conseiller exécutif, représentant le Président de la CDSP	(T)
POZZO DI BORGO	Louis	Conseiller à l'assemblée de Corse - Titulaire délibératif	(T)
BIANCUCCI	Jean	Conseiller à l'assemblée de Corse - Titulaire délibératif	(T)
COMBETTE	Christelle	Conseillère à l'assemblée de Corse - Titulaire délibératif	(T)
TIBERI	Julia	Conseillère à l'assemblée de Corse - Titulaire délibératif	(T)
BENEDETTI	Paul-Felix	Conseiller à l'assemblée de Corse - Titulaire délibératif	(T)
COLONNA	Romain	Conseiller à l'assemblée de Corse - Suppléant délibératif	(S)
FAGNI	Muriel	Conseillère à l'assemblée de Corse - Suppléant délibératif	(S)
MARCANGELI	Laurent	Conseiller à l'assemblée de Corse - Suppléant délibératif	(S)
POLI	Pierre	Conseiller à l'assemblée de Corse - Suppléant délibératif	(S)
BATTESTINI	Serena	Conseillère à l'assemblée de Corse - Suppléant délibératif	(S)

Membres à voix consultative

Nom	Prénom	Qualité
CLEMENCEAU-CESARINI	Camille	Directrice de la Commande Publique
LOVICHI	Cécilia	Directrice Adjointe Réseau Acheteurs
FRATONI	Daniel	Chef de Service Gestion des Procédures
GOUJON	Sylvie	Cheffe de service DDCSPP 2B/PE
KASTLER	Steve	Chef de service DDCSPP 2A/PE
STAEBLER	Martine	Payeur Régional

E - Fonctionnement de la commission de la délégation de service public

Quorum :Le quorum n'est pas atteint, la commission est dans l'impossibilité de délibérer

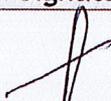
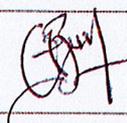
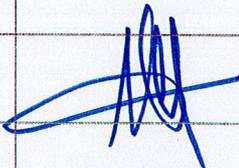
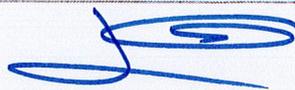
F - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 1/ Hors délais : 0

H - Observations des membres de la Commission de délégation de service public :

Le Président de la CDSP constatant l'absence de quorum, il décide de reporter la réunion à une date ultérieure. Conformément à l'article 3.2 du règlement intérieur de la CDSP (Délibération N°21-132 AC du 23 juillet 2021), cette commission se réunira valablement sans condition de quorum.

I Signature des membres de la CDSP-Salle 8

Nom	Prénom	Fonction	Signature
VINCIGUERRA	Alex	Conseiller exécutif, représentant le Président de la CDSP	
POZZO DI BORGIO	Louis	Conseiller à l'assemblée de Corse - Titulaire délibératif	
BIANCUCCI	Jean	Conseiller à l'assemblée de Corse - Titulaire délibératif	
COMBETTE	Christelle	Conseillère à l'assemblée de Corse - Titulaire délibératif	
TIBERI	Julia	Conseillère à l'assemblée de Corse - Titulaire délibératif	
BENEDETTI	Paul-Felix	Conseiller à l'assemblée de Corse - Titulaire délibératif	
COLONNA	Romain	Conseiller à l'assemblée de Corse - Suppléant délibératif	
FAGNI	Muriel	Conseillère à l'assemblée de Corse - Suppléant délibératif	
MARCANGELI	Laurent	Conseiller à l'assemblée de Corse - Suppléant délibératif	
POLI	Pierre	Conseiller à l'assemblée de Corse - Suppléant délibératif	
BATTESTINI	Serena	Conseillère à l'assemblée de Corse - Suppléant délibératif	
CLEMENCEAU-CESARINI	Camille	Directrice de la Commande Publique	
LOVICH	Cécilia	Directrice Adjointe Réseau Acheteurs	
FRATONI	Daniel	Chef de Service Gestion des Procédures	
GOUJON	Sylvie	Cheffe de service DDCSPP 2B/PE	
KASTLER	Steve	Chef de service DDCSPP 2A/PE	
STAEBLER	Martine	Payeur Régional	